



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'EIGIP DU
MERCREDI 7 MARS 2001**

Les décisions :

- Approbation du compte rendu du Conseil de l'EIGIP du jeudi 16 novembre 2000
- Vote de la DBM n°1 et 2
- Vote d'une subvention de 20000 F au Bureau Des Elèves de l'EIGIP
- Vote accord de coopération EIGIP et ENSI de Tunis
- Vote du projet de statuts de l'ENSIα de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
- Vote du nom de la future Ecole

M.COENE accueille les membres du Conseil et procède au décompte des voix des membres du Conseil :

-19 présents

-9 pouvoirs

soit 28 membres présents ou représentés sur 29 membres composant le Conseil de l'EIGIP.

1. Approbation du compte rendu du Conseil de l'EIGIP du jeudi 16 novembre 2000.

M.COENE met au vote le compte rendu du Conseil de l'EIGIP du 16/11/00, dont chaque membre a été le destinataire.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Examen de la DBM n°1 et 2.

M. WILLAEYS présente la DBM de report n°1 de 78 278,20 F, correspondant à un engagement de matériel informatique non livré en décembre 2000 et reporté sur l'exercice 2001.

La DBM n°2 correspond pour la partie rattachement à des ajustements d'ouvertures de crédit du budget 2001 en fonction des recettes constatées sur l'exercice 2000. D'autre part M. WILLAEYS propose d'augmenter de 100 000 F les crédits ouverts au titre de la taxe d'apprentissage et de prélever 300 000 F sur les réserves pour financer des équipements pour l'Ecole.

Les DBM 1 et 2 sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

3. Vote d'une subvention de 20 000 F au Bureau Des Elèves.

M.WILLAEYS précise que suite au Gala de l'Ecole du 10/02/01 , il est prévu de voter une subvention de soutien de 20 000 F au BDE destinée à prendre en charge une partie des frais occasionnés par cette manifestation.

La subvention est adoptée à l'unanimité.

4. Accord de coopération entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique de Tunis et l'EIGIP.

M.WILLAEYS que le texte de l'accord a été examiné par le Bureau élargi et qu'il pourra faire l'objet de quelques modifications le cas échéant . Il est donc demandé que le Conseil se prononce sur le principe de l'accord.

L'accord est adopté à l'unanimité.

5. Rapprochement des Ecoles.

M.WILLAEYS explique qu'il s'agit créer une composante regroupant 1000 élèves ingénieurs, constituée d'une ENSI de 600 élèves et d'une école rattachée et de former des ingénieurs généralistes maîtrisant l'ingénierie numérique.

Projet :

1. Fusion pédagogique et administrative de l'EIGIP et de l'ENSIMEV.
2. Rattachement de l'ISIV.
3. Développer les applications de l'ingénierie numérique à tous les niveaux de la pédagogie.
4. Développer la dimension internationale de l'Ecole avec l'objectif d'accueillir à terme 20% d'étudiants étrangers.

a) Quel statut ?

A l'origine, le Ministère proposait de créer une Ecole Polytechnique Universitaire. Le projet a ensuite évolué vers le concept d'ENSI α .

L'appellation de cette école dite ENSI α est à définir.

Le titre du diplôme délivré : il s'agit de celui de diplôme d'ingénieur de l'ENSI α de l'UVHC (avec trois spécialités.)

b) Le recrutement s'opère :

- sur Concours Communs Polytechniques (filières MP, PC, PSI,TSI)
- sur Banque de notes PT et sur concours DEUG
- sur titres (titulaires d'un DUT ou BTS)

c) Organisation pédagogique des filières :

Choix des vocables :

Le vocable productique ne passe pas auprès des classes préparatoires, or il doit être attractif pour l'élève qui se présente au concours. On a donc retenu trois filières :

M2E : Mécanique, Mécanique des fluides et Energétique

ME : Mécatronique et Electronique

IA : Informatique et Automatique

Il existe également des mentions pour la filière IA :

II : Informatique Industrielle

MI : Maintenance Industrielle

SIP : Systèmes Intégrés de Production

En troisième année, l'élève doit également choisir un module.

En première année les 1050 H de cours se répartissent en un tronc commun de 775 H et 275 H pour les filières.

d) Quel nom pour la future Ecole ?

Le nom proposé est celui d'ENSIAME , Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Electronique, Energétique.

Questions :

M. TAHON se demande si le choix des filières n'est pas politique. Par exemple, qu'est-ce que la mécatronique ? les étudiants en prépa ne le savent pas. De même pour l'automatique.

M.WILLAEYS répond que si le terme mécatronique apparaît c'est en raison de l'insistance de certains automaticiens de l'Université, ce qui va poser des problèmes de recrutement. D'autre part, le vocable Informatique seul n'était pas suffisant.

Le vocable Management Industriel rencontre du succès mais il relève du secteur tertiaire et non pas du domaine technique .

A propos du stage de 2^oannée avancé en début d'année, M.TAHON s'inquiète de savoir si les élèves ne risquent pas de partir en stage sans maîtriser totalement les matières.

M.WILLAEYS, répond que le stage de l'EIGIP débute en novembre et celui de l'ENSI dès la rentrée. Il faut préciser qu'en ce domaine, l'internationalisation semestrielle devient la norme. Il est vrai que la formation est insuffisante, mais même avec deux mois supplémentaires, l'élève ingénieur ne peut être opérationnel. D'ailleurs les entreprises en sont conscientes, cela se vérifie lors des visites d'entreprises.

M.TAHON ajoute qu'il faut convaincre les industriels. M.CUMINAL note que pour sa part, c'est l'allongement de la durée du stage qui est fondamentale.

M.FAURE voudrait savoir comment les étudiants seront informés. M.WILLAEYS répond que les filières seront précisées sur la plaquette d'information et mentionnées sur le diplôme.

M.BARA précise qu'on ajoute en fait un niveau supplémentaire ex : Maintenance Industrielle. Les enseignements en Maintenance Industrielle seront renforcés indique M.WILLAEYS.

M.BARA ajoute que le terme le plus attractif à la sortie des études est celui d'informatique.

M.WILLAEYS insiste sur le caractère fondamental du recrutement. M.COENE souligne que le langage utilisé vis à vis des étudiants doit être le plus clair possible.

M.WILLAEYS poursuit en indiquant que l'Université va présenter le dossier à la Commission des Titres de l'Ingénieur. Si le dossier est accepté un décret sera pris. L'ENSI et l'EIGIP disparaîtront au profit d'une nouvelle ENSI article 33 : l'ENSIAME auquel le département de l'ISIV sera rattaché.

M.FAURE s'interroge sur l'intitulé du diplôme. M.WILLAEYS répond que les élèves de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Nantes pouvaient opter pour l'ancien ou le nouvel intitulé du diplôme. La CTI admet le nom du nouveau diplôme avec la mention du nom de l'ancienne école entre parenthèses.

6. Statuts de l'ENSIα

M.WILLAEYS rappelle que les statuts de l'EPUV ont été votés le 16 novembre 2000. Le nouveau texte porte mention des statuts de l'ENSIα. Il faut donc bien préciser que l'on passe d'un projet de statuts d'une EPUVHC à celui d'une ENSIα. M.WILLAEYS procède ensuite à une lecture commentée des statuts de l'ENSIα. Il en ressort notamment :

Art.1 : ENSIα remplace EPUVHC

Art.2 : pas de changement en ce qui concerne les missions de l'Ecole

Art.4 : les départements deviennent des filières de formation

Art.5 : les filières sont dirigées par un Directeur de filière

Art.6 : les FIP apparaissent à la place des NFI mais les missions ne changent pas

Art.8 : Le Conseil est composé de 40 membres, il faut ajouter en effet un représentant de la Communauté d'agglomération de Cambrai.

M.BURY, représentant de la CFE-CGC souhaite qu'on mentionne dans les statuts l'appellation CFE-CGC au lieu de CGC. M.WILLAEYS répond que cette remarque sera prise en compte par le Conseil d'administration de l'Université.

Art.13 : Le rôle du Directeur. Suite à une remarque de la Commission des statuts, on doit comprendre que c'est le Directeur qui propose le nom du correspondant de Formasup au Président de l'Université. M.WILLAEYS précise le rôle de la convention de partenariat pour les Formations d'Ingénieurs en Partenariat rattachées.

Art.16 : M.WILLAEYS mentionne l'existence et le rôle du Directeur-adjoint.

Questions :

M.MALVACHE note que l'article 4 dispose que l'interdisciplinarité est une richesse, dès lors ne faudrait-il pas mentionner dans les statuts, les composantes telles que l'Institut d'Administration des Entreprises ou la Faculté de Droit .

A propos des diplômes rattachés (art.5), M.MALVACHE se demande s'il faut entendre, par exemple le DRT délivré par l'ENSIMEV. Enfin, concernant la composition du Conseil, M.MALVACHE se demande pourquoi la ville de Cambrai n'y figure pas. M.WILLAEYS répond que c'est la communauté d'agglomération qui est compétente.

Mlle GOUGUEC voudrait qu'on lui précise si le Directeur dirige toutes les filières ou si chaque filière est dirigée par un Directeur. M.WILLAEYS répond que chaque filière est dirigée par un Directeur.

Le projet de statuts de l'ENSIα est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Choix du nom de l'Ecole. M.WILLAEYS indique que les élèves et le personnel de l'ENSI et de l'EIGIP ont été amenés à se prononcer sur les possibilités de noms à donner à la future Ecole. Le vocable qui a retenu l'attention est celui d'ENSIAME. M.WILLAEYS propose de soumettre ce nom au vote.

Le nom de la future Ecole est adopté à l'unanimité.

M.BUECHE s'interroge sur le nombre de places ouvertes au concours. M.WILLAEYS répond qu'il se répartirait par filière (90 places 30 places 90 places) et que le nombre évoluera en fonction de la demande.

M.WILLAEYS conclut en disant qu'en tout état de cause il est nécessaire d'être actif et d'évoluer. M. COENE ajoute que la confrontation des points de vue a été enrichissante.

La séance du Conseil est levée à 19.00.